RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°202402271 portant délégation de pouvoir à monsieur Clément Cadoret

Publié le 4 mars 2024, Mis à jour le 4 mars 2024

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu *le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;*

Vu *le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

Vu *le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;*

Vu *le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;*

Vu *l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;*

Vu *l'arrêté du ministre de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports du 18 novembre 2021 portant nomination en qualité de directeur général délégué du Centre National des ?uvres Universitaires et scolaires de Monsieur Clément CADORET pour une première période de trois ans du 22/11/2021 au 21/11/2024 ;*

DÉCIDE,

Article unique

Délégation de pouvoir est donnée à Monsieur Clément CADORET, directeur général délégué du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer les transactions permettant de régler les litiges nés ou à naître dans les limites de la compétence de la présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires.

Vanves,

Le 27 février 2024

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND